

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024 A 20 H 30

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	présents	votants
16/07/2024	01/07/2024	01/07/2024	15	9	11 dont 2 pouvoirs

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, M. THERET Sébastien, M. DIEU Gérald.

Absentes excusées : Mme POURNIN Martiale qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne
Mme GAIMON Marina qui a donné pouvoir à Mme LE GLOANNEC Béatrice.

Absents : M. MEUNIER Jérémie, Mme FERON Isabelle, Mme TOURNOIS Muriel, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire de séance : M. BEIGNEUX Pascal.

Ordre du jour

- 1) Approbation du Procès- Verbal de la réunion du 12 avril 2024
- 2) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif -année 2023
- 3) Attribution de compensation financière votée par la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry pour 2024
- 4) Fonds de concours voirie 2024
- 5) Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher
- 6) Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher
- 7) Subvention complémentaire à la Coopérative Scolaire de l'école Maurice Boulay-Clion
- 8) Avenant n°1 à la convention « Service commun pour le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) »
- 9) Subvention Coopérative Scolaire de l'école Henri Cosnier Chatillon sur Indre
- 10) Vente de terrains communaux à la SARL DAGAULT FRERES Frais de bornage
- 11) Tarifs de la garderie municipale 2024/2025 - Modification du règlement
- 12) Tarifs des repas de la cantine - 2024/2025 - modification du règlement
- 13) Modification du temps de travail pour un emploi à temps non complet d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe (supérieur à 10% du temps de travail)

- 14) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion

QUESTIONS DIVERSES

1) Approbation du Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du 12/04/2024 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

2) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif -année 2023 (délib.33)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (année 2023) qui sera transmis aux services préfectoraux.

3) Attribution de compensation financière votée par la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry pour 2024 (délib 34)

Certains élus font remarquer l'augmentation constante au détriment des communes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 25 309.09 € d'attribution de compensation 2024 à verser par la Commune de Clion au profit de la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry.

4) Fonds de concours voirie 2024 (délib 35)

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- valide le montant de la participation au fonds de concours voirie, soit 16 693.09 €, à verser à la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry,
- dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 article 657351.

5) Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher (délib 36)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et RELYENS (*anciennement SOFAXIS*) / INTERIALE, à effet au 01/01/2025,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité de CLION et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et d'autoriser le Maire/le Président à signer cette convention,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sur des postes permanents et de droit privé qui bénéficieraient d'un contrat d'une durée minimale d'un an, de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 01/01/2025,
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 5 septembre 2022,

- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Intériale et SOFAXIS

6) Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher (délib 37)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 01/01/2025,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité de CLION et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre et d'autoriser le Maire à signer cette convention,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sur des postes permanents et de droit privé qui bénéficieraient d'un contrat d'une durée minimale d'un an, de la collectivité, en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 7 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 01/01/2025,
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération du 5 septembre 2022,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Territoria Mutuelle et ALTERNATIVE COURTAGE.

7) Subvention complémentaire à la Coopérative Scolaire de l'école Maurice Boulay-Clion (délib 38)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- Le versement :
 - d'une subvention complémentaire de 885 € à la Coopérative Scolaire de l'école Maurice Boulay pour le séjour « Jeux Olympiques scolaires »,
 - d'une subvention complémentaire de 1080 € à la Coopérative Scolaire de l'école Maurice Boulay pour le séjour pédagogique à HEUGNES.
- Que ces montants seront imputés à l'article 65748 du budget communal 2024.

8) Avenant n°1 à la convention « Service commun pour le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) » (délib 39)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

pour : 10 contre : 0 abstention : 1 (N.BLAIN)

- Adopte le nouveau tarif de prestation : 1.20 € par habitant.
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention suivant :

AVENANT N°1 à la CONVENTION

« SERVICE COMMUN POUR LE REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) »

Entre :

LA COMMUNE DE CLION SUR INDRE, représentée par son Maire, Madame Béatrice LEGLOANNEC, dûment autorisé à la signature du présent avenant par la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2024,

D'UNE PART

LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VALENCAY EN BERRY, représenté par son Président, Monsieur Jean AUFRERE dûment autorisé à la signature du présent avenant par la délibération du Comité Syndical en date du 10 avril 2024.

D'AUTRE PART

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIV

Sont maintenus tous les éléments qui ne se trouvent pas modifiés par le présent avenant.

ARTICLE 3.2 : Les parties conviennent de modifier l'article 3.2 — engagements de la commune, comme suit

La Commune s'engage à participer aux frais d'animation et de suivi du service. La participation au fonctionnement est convenue comme suit, sur une base de participation annuelle :

	Coût
Communes	1,20 €/habitants*/an
Syndicats, Offices de Tourisme, RPI	160 c/an
EPCI	2600 €/an

* La population prise en compte annuellement est la population municipale de l'année en cours telle que publiée par l'INSEE

La contribution prévue de la Commune dans la présente peut être revue annuellement par un avenant en fonction de l'évolution des charges inhérentes à ladite procédure et du nombre de population des communes qui bénéficient du service.

Fait en deux exemplaires originaux à Valençay, le 1^{er} mai 2024

9) Subvention Coopérative Scolaire de l'école Henri Cosnier Chatillon sur Indre (délib 40)

Certains élus considèrent qu'il y a une école à Clion et que la commune n'a pas à financer les frais de élèves domiciliés sur la commune et qui vont à l'école à Châtillon.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par :

Pour : 2 (B LE GLOANNEC, M GARÇAULT)

Contre : 7 (C. PACÔME, MC MARCHAIS, P. SABARD, S. THERET, N. BLAIN, G DIEU, P BEIGNEUX)

Abstentions : 0

- Refuse le versement d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école Henri Cosnier de Châtillon sur Indre pour le voyage en classe de neige de 2 enfants domiciliés à Clion.

10) Vente d'un terrain communal à la SARL DAGAULT FRERES- Frais de bornage (délib 41)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

- Approuve la vente de la parcelle AI 298 sis le Bourg d'une superficie de 389 m² et de la parcelle AI 300 sis 25 bis rue Limousine d'une superficie de 718 m² disposant de locaux à la SARL DAGAULT FRERES, 25 bis rue Limousine, 36700 CLION sur Indre,
- Décide que cette transaction se fera au prix de 20 000.00 €,

- Approuve la vente de la parcelle AI 409 sis Le Bourg, située dans la zone artisanale d'une contenance d'environ 5 100 m² au prix de 2 € par m² soit pour un montant d'environ 10 200.00 €, à la SARL DAGAULT FRERES, 25 bis rue Limousine, 36700 CLION sur Indre,
- Dit que si ce montant doit être soumis à de la TVA sur marge celle-ci sera déduite de la vente et versée aux Services Fiscaux par le notaire mais devra faire l'objet d'une délibération complémentaire,
- Mandate l'Office Notarial LUTHIER pour la rédaction des actes de vente,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur pour chacune de ces ventes,
- Autorise Mme le Maire à signer le devis avec la SARL GEOTOP97 de Buzançais pour un montant de 1 672.03 HT soit 2 006.44 € TTC, pour le bornage du terrain issu de la parcelle AI 409,
- Autorise Mme Le Maire à engager toute démarche nécessaire à ces transactions et à signer tous les documents y afférents.

11) Tarifs de la garderie municipale au 1/09/2024- Modification du règlement (délib 42)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la garderie et de modifier le règlement comme suit :

« Article 4 – Horaires Tarifs et Règlement

La garderie fonctionne les jours scolaires suivants :

<i>jours</i>	<i>horaires</i>	<i>conditions</i>	Tarifs fréquentation régulière ou occasionnelle
<i>Lundi mardi jeudi vendredi</i>	<i>7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 00 à 18 h 30</i>	<i>payant</i>	 2 € matin ou soir 3 € matin et soir

12) Tarifs de la cantine municipale au 1/09/2024- modification du règlement (délib 43)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs des repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2024/2025 comme suit :

Nature des tarifs	Tarifs 2024/2025
repas journalier enfant	3.60 €
Repas personnel, enseignants et personnes extérieures	5.50 €

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs et en particulier d'afficher cette modification en mairie et dans les lieux de restauration.
- De modifier le règlement de la cantine municipale en date du 10 juillet 2023, paragraphe 4 -b) comme suit :

« b) Fréquentation. inscriptions et annulations

Pour les enfants inscrits à l'année, ces derniers sont comptabilisés automatiquement.

Pour une annulation de repas (enfant malade, rdv ou autres...), le service doit être prévenu dès que possible et au plus tard le matin avant 9H, par écrit dans le cahier de liaison, par téléphone au 02 54 38 64 06 (école), ou par mail : mairie.clion-indre@orange.fr

Pour la réservation d'un repas occasionnel, le service doit être prévenu au plus tard le lundi de la semaine précédente.

En cas de grève, le repas ne sera pas facturé. »

13) Modification du temps de travail pour un emploi à temps non complet (supérieur à 10% du temps de travail) (délib 44)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	o o	Emploi permanent à temps non complet au 01/01/2024	Emploi permanent à temps non complet au 1/01/2020 en ETP	SUPPRESSION au 01/10/2024		CREATION au 01/10/2024		
				Emploi permanent s à temps non complet	Emploi permanent à temps non complet en ETP	Emploi permanent à temps non complet	Emploi permanent à temps non complet en ETP	
Assistant de conservation principal de 1 ère classe		1	0.658 soit 23 h hebdomadaires		-0.658	1	+ 0.142	0.800 soit 28 h hebdomadaires

14)Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion :

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Objet	Compte	Montant_TTC
achat fleurs pour la place du mail (vivaces)	6068	3 622.20 €
réparation rails du portail de l'école	615221	2 658.00 €
achat matériaux pour création cabane à pizza	6068	1 805.20 €
achat vaisselle pour salle des fêtes	60632	1 656.00 €
Remise aux normes d'un tableau salle rue de la Rente	615221	1 624.80 €
achat matériel de plomberie	6068	1 536.32 €
achat fleurs	6068	1 277.73 €
travaux sur tracteur bleu TD 5040 : échange tuyau clim, filtre, deshydrateur, recharge gaz	61551	1 253.46 €
Remplacement chauffe-eau appt 18 rue J. Parise suite fuite	615228	901.23 €
école : remplacement chauffe-eau dans les toilettes et remplacement robinet wc préau	615228	711.44 €
école : remplacement serrure	615228	655.20 €
borne de propreté hygiène canine	60632	618.24 €

achat matériel électrique (disjoncteurs, câbles, tubes LED)	6068	578.56 €
nettoyage gouttières église	615228	507.36 €
achat marteaux vis et écrous pour broyeur Kuhn	6068	484.70 €
travaux sur tracteur bleu TD 5040 : échange vitre porte avant gauche	61551	470.40 €
achats divers	623	469.51 €
école : remplacement vitrage cassé	615221	455.35 €
remplacement serrure de porte salle F Dunkerque	615221	452.40 €
achat produit desherbage	60632	432.00 €
achat 6 citernes récupérateur d'eau	60632	420.00 €
achats pour colis de Noël	623	403.44 €
achat 6 manges debout	60632	397.80 €

INVESTISSEMENT

branchement pour cabane à pizza	21538	1 591.20 €
création d'une pelouse	212	1 029.60 €
achat barnum acier	2188	725.00 €

ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

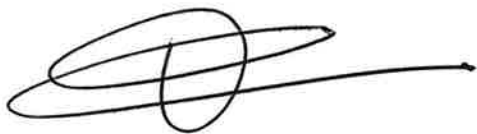
Objet	Compte	Montant_TTC
réparation sur tracto JCB : éclairage, plaquettes, cable de blocage, flèche arrière, nettoyage distri pr échange flexible	6155	1 544.14 €
travaux de débouchage et de nettoyage du réseau principal aire de repos le 6/05	61523	391.25 €

Aucune observation n'est formulée

QUESTIONS DIVERSES : néant

Heure fin de séance : 22 h 00

Le secrétaire de séance,
Pascal BEIGNEUX




Le Maire,
Béatrice LE GLOANNEC



